



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

presse régionale

Question écrite n° 22901

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation économique de la presse écrite, en particulier pour les journaux de province. Il lui demande si le Gouvernement serait favorable à la création d'un fonds de compensation ou de solidarité afin de permettre la pérennité et le pluralisme des journaux de province.

Texte de la réponse

Les journaux de province, et plus généralement la presse écrite, ne constituent pas un ensemble dont la situation économique puisse être appréciée globalement. La presse quotidienne régionale constitue en revanche une famille de presse relativement homogène. L'objectif de pérennité et de pluralisme de la presse quotidienne régionale est déjà poursuivi par le Gouvernement avec la mise en oeuvre d'une aide directe spécifique intitulée « Fonds d'aide aux quotidiens régionaux à faibles ressources de petites annonces », 8,2 millions de francs de crédits sont inscrits à cet égard au budget des services généraux du Premier ministre (chapitre 41-10) en 1999, soit une hausse de 5,1 % par rapport à 1998. Le Gouvernement n'envisage pas la création d'un nouveau fonds, de compensation ou de solidarité, qui poursuivrait le même objectif.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22901

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 1998, page 6766

Réponse publiée le : 25 janvier 1999, page 444